

<http://www.snetap-fsu.fr/RIFSEEP-des-TFR-groupe-de-travail-beaucoup-d-interrogations-encore.html>



RIFSEEP des TFR : groupe de travail, beaucoup d'interrogations encore !

- Métiers - TFR-ATFR - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des TFR : Techniciens de formation recherche -



Date de mise en ligne : mardi 28 novembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le groupe de Travail sur la mise en place du [RIFSEEP](#) pour les Techniciens Formation Recherche s'est réunie le jeudi 23 novembre 2017 sous la présidence de M. Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef du service des ressources humaines du secrétariat général.

Vos représentants Snetap-[FSU](#) :

[TFR](#) LABO

Catherine VIVET [LEGTA](#) de Chambéry

Sébastien DEVALLE [LEGTA](#) de Auch

TFR VS [IBA](#) DOC :

Régis CHARPENTIER [LEGTA](#) de Limoges

TFR SUP :

Hélène BACQUE [ENV](#) de Maisons-Alfort

EXPERTS :

Gaël VOISIN TFR IBA au [LEGTA](#) Jules Rieffel de Saint Herblain et permanent technique Snetap-FSU

Le corps des TFR est passé au régime indemnitaire RIFSEEP depuis le 1er septembre 2017 (sic). L'administration n'ayant pas eu le temps de traiter cela, a organisé une série de groupes de travail afin de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire. Il y aura ensuite un effet rétroactif afin d'être en accord avec la date de mise en place.

Nous ne reviendrons pas sur la structuration du RIFSEEP. Nous l'avons déjà évoqué dans des compte-rendus de [CAP](#). **Pour faire simple le RIFSEEP est composé :**

- **de l'IFSE : c'est la part « fonction » de la prime. Elle en représente 90 % (versement mensuel). Elle est liée à la spécificité et l'importance du poste occupé (défini par les groupes de fonctions)**
- **du CIA : c'est la part « variable » qui peut être modulée en fonction de la manière de servir de l'agent et de son engagement (sic). Elle en représente 10 % (versement en décembre).**
- **de la garantie individuelle, qui doit être activée pour les agents qui subissent une perte mensuelle lors de la bascule entre ancien et nouveau régime.**

Nous conseillons les collègues de consulter la note de service [SG/SRH/SDCAR/2017-882](#) du 09/11/2017 qui explique le RIFSEEP pour les corps qui sont passés au 01/01/2017.

Le groupe de travail du 23/11 a échangé sur l'IFSE et **la mise en place des groupes « fonctions »**.

L'administration nous a expliqué la difficulté de l'exercice pour notre corps, composé de 8 branches d'activités (les élus SNETAP l'avait déjà annoncé...).

L'administration nous a présenté un tableau de répartition des fonctions. Ce dernier a été pensé par le réseau des [IGAPS](#) et par le SRH.

Il est important de souligner que le ministère de l'Agriculture s'est inspiré de la classification RIFSEEP faite à l'[EN](#) (enseignement supérieur) auprès de nos collègues ITRF (TFR de [l'EN](#)).

L'administration a avoué à demi mot qu'il ne faudra pas trop s'éloigner de ce modèle pour convaincre les ministères

de la Fonction Publique et du Budget qui ont un droit d'arbitrage (les représentants SNETAP ont bien compris que les grandes lignes étaient déjà tracées...) Si le travail sur les groupes est trop précis cela va poser problème sur le contrôle à posteriori du ministère de la fonction publique et du budget, des critères évasifs sont plus faciles à gérer au sein du MAA sans la contrainte des contrôles.

Ne pouvant pas diffuser le tableau de répartition des fonctions (en projet) nous pouvons vous en indiquer les grandes lignes :

- 2 grilles : 1 pour l'enseignement et les services déconcentrés et 1 pour l'administration centrale.
- **Pour l'enseignement et les services déconcentrés :**
3 groupes fonctions
Groupe 1 : TFR avec fonctions d'encadrement et de coordination, de mise en oeuvre de procédures complexes et à technicité élevée
Groupe 2 : TFR avec fonctions de gestion et de contrôle de procédures spécialisée, fonctions à technicité particulière
Groupe 3 : TFR avec fonctions à technicité usuelle
- Pour l'administration centrale :
3 groupes fonctions
Groupe 1 : TFR avec fonctions d'encadrement et de coordination
Groupe 2 : TFR avec fonctions de gestion et de contrôle de procédures spécialisée
Groupe 3 : TFR avec fonctions à technicité usuelle

Le détail des fonctions est encore en discussion.

La difficulté va être pour chaque agent de trouver sa place !

Une fois les grilles fonctions rendues officielles ce sera aux directeurs des différents établissements de répartir leurs agents. Suivra un contrôle et une harmonisation faits par les IGAPS.

Malgré l'assurance de l'administration sur le fait qu'un quota ne sera pas demandé par rapport aux différents groupes, ne rêvons pas, il faudra respecter une masse financière à ne pas dépasser...

Lors de ce groupe de travail plusieurs points ont fait l'objet d'échanges :

- Quid de la prime « pupitreur » pour les TFR IBA ? Les collègues qui la perçoivent déjà auront la garantie individuelle. L'administration s'était engagée à voir dans le RIFSEEP pour l'intégrer pour tous ces collègues. A la lecture du document de travail, il n'y a aucune certitude et aucune réponse certaine de l'administration sur ce sujet.
- Les représentants du personnel ont rappelé la spécificité de la spécialité TFR vie scolaire dans notre ministère, à la différence de l'EN.

Un prochain groupe de travail sera mis en place en février 2018 sur le thème des barèmes .